

Reçu en préfecture le 28/03/2022





ID: 093-229300082-20220324-2022\_03\_24\_024-DE



## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 24 mars 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault

M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Monany

\_\_\_





Affiché le



ID: 093-229300082-20220324-2022\_03\_24\_024-DE

## Délibération n° 13-01 du 24 mars 2022

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEUR.SE.S DE PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF 2022 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le règlement du budget participatif 2022 approuvé par la délibération du conseil départemental n°2022-II-03 du 17 février 2022 relative au déploiement du premier budget participatif départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux trois associations suivantes qui accompagneront le premier budget participatif du Département au titre de 2022 :
  - 55 000 euros à l'association Co-Citoyens,
  - 3 760 euros à l'association Compagnons Bâtisseurs IDF,
  - 10 000 euros à l'association Making Waves ;
- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association Co-Citoyens ;



Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID: 093-229300082-20220324-2022\_03\_24\_024-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Dallier, Mme Maroun, Mme Pietri

M. Dallier use du pouvoir de Mme Maroun

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.